

Hugues de Pomey fut secrétaire au parlement des Dombes, par provisions de 1709, mourut peu d'années après et eut pour successeur à Rochefort son fils unique Jacques de Pomey.

En 1725, Jacques de Pomey, écuyer, seigneur de Rochefort et du quartier d'en haut de la paroisse d'Amplepuis, donna la description de sa terre et seigneurie de Rochefort, dont il habitait le château ; il avait un jardin de 2 bicherées, un jeune verger planté depuis une année, dont il ne tirait nul revenu, 15 bicherées de jeune bois de haute futaie ou baliveaux, ne servant que de pâturage, un pré médiocre à la porte de la maison, qui n'était arrosé que des eaux de pluie, rendant 150 quintaux de foin, un pré rendant 200 quintaux de foin, 15 bicherées de bon bois taillis, qui coupées tous les sept ans, rendaient, chaque année, un millier de fagots ; 20 bicherées de mauvais taillis, bruyères ou pinots, ne servant que de pâturage pour les bestiaux, le domaine du château, dont la maison était occupée par un granger, se composant de 120 bicherées de terres labourables, dont un tiers semé tous les trois ans produisait, chaque année, au seigneur 60 bichets de seigle, 10 d'avoine ou menus grains, 15 livres de chanvre, et une prairie où l'on recueillait 100 quintaux de foin ; le domaine de Montchervet, qui avait 120 bicherées de terres labourables et une prairie où l'on recueillait 100 quintaux de foin ; le domaine de la Croze, qui avait 140 bicherées de terres labourables, dont 40 incultes et ne servant que de pâturage et que l'on ne pouvait semer qu'en brûlant le gazon à grands frais tous les vingt ans et une prairie où l'on recueillait 80 quintaux de foin ; le domaine de la Crozette ayant 40 bicherées de terres labourables, 20 en friche, couvertes de fougères et genêts, situé dans un pays très aride